



Le 20/01/2025

L'accord mesures salariales 2025 est signé par les 4 OSR.

Les 4 organisations syndicales représentatives de GRTgaz ont interrogé leurs adhérents et pris leur responsabilité en signant l'accord proposé à la signature par la direction.

C'est un oui « de raison / résignation » qui a été exprimé par les adhérents et que nous avons aussi entendu auprès des salariés.

Il reste une forme d'incompréhension et de regret sur le niveau de partage de la valeur produite au regard des résultats de l'année 2024 qui s'annoncent très bons.